

Position sur la diversité de la notion d’agriculture biologique et la diversité de sa réalisation.

Introduction

L’Agriculture Biologique est souvent perçue comme se référant uniquement à l’Agriculture Biologique *certifiée*. Le but de cette prise de position est de faire savoir que la notion qu’IFOAM a de l’Agriculture Biologique va bien au-delà de la certification. La mission d’IFOAM comprend *’la mise en place à travers le monde’* de l’Agriculture Biologique *’dans toute sa diversité’*. Une partie de la *diversité* de l’agriculture biologique *à travers le monde* est l’agriculture biologique non-certifiée.

La position d’IFOAM

Tout système utilisant la méthode d’Agriculture Biologique et basé sur ses Principes est considéré par IFOAM comme ‘Agriculture Biologique’ et tout agriculteur travaillant selon un système de ce type peut s’appeler ‘paysan biologiste’.

L’Agriculture Biologique est une valeur pour le paysan et pour la société, déjà en dehors du marché. IFOAM soutient la mise en œuvre de l’Agriculture Biologique que les produits soient vendus sous mention ‘bio’ ou non.

IFOAM considère la certification par un tiers comme un outil fiable pour garantir le statut biologique d’un produit, un outil tout à fait approprié au marché anonyme. IFOAM a mis en place un système complet de normes¹ et un programme d’accréditation pour promouvoir et développer une certification par tiers qui soit fiable. Mais IFOAM ne considère pas ce système comme universel et ne le voit pas comme le seul outil pouvant définir l’agriculture biologique.

Mis à part la certification par un tiers, il y a d’autres méthodes pour garantir la qualité biologique sur le marché. Celles-ci peuvent prendre la forme de déclarations personnelles ou de systèmes de garantie participatives. Il existe aussi des situations où la relation entre consommateur et producteur est suffisamment forte pour que la confiance s’installe, et où aucune autre vérification n’est nécessaire.

¹ NORMES IFOAM : comprenant les Règles de Base IFOAM pour la Production et la Préparation en Agriculture biologique, & les Critères d’Accréditation IFOAM pour organismes certifiant la production et la préparation.

Des agriculteurs différents, des circonstances différentes, des marchés différents... ... des scénarios et des solutions différentes!

La Certification (individuelle ou collective) par un tiers

Pour des paysans biologistes travaillant pour un marché anonyme, la certification mise en place peut montrer et garantir au consommateur qu'un produit a été produit de manière et selon les normes biologiques. La certification est la procédure formelle et documentée par laquelle un tiers garantit que les normes agrobiologiques sont respectées. La certification entraîne la confiance des consommateurs dans le système de production biologique et ses produits. La certification donne une identité distincte et une crédibilité à l'agriculture biologique et rend l'accès au marché plus facile. La certification peut aussi être utilisée comme outil pour définir des groupes éligibles pour des programmes de soutien, par exemple pour un soutien par le pouvoir public.

IFOAM pense que la certification par un tiers doit être adaptée aux conditions locales. Une telle adaptation est la Certification collective des Groupements des petits paysans (« Smallholder Group Certification »). Dans ce cas, un nombre de paysans ayant des petites fermes et des pratiques agricoles similaires &/ou qui mettent leurs produits sur le marché de manière collective peuvent être certifiés ensemble. Les paysans ont établi un Système de Contrôle interne (SCI) ce qui signifie que des inspecteurs internes inspectent chaque ferme, tandis que l'organisme certificateur audite le Système de Contrôle Interne. Ceci implique des visites à un nombre spécifié de fermes et une évaluation du fonctionnement du Système de Contrôle interne.

Système de Garantie Participative (Participatory Guarantee System)

Il existe des initiatives utilisant leurs propres normes écrites, non certifiées, souvent basées sur les normes IFOAM. Dans de nombreux cas, ils comprennent aussi un élément de vérification. Les méthodes vont de déclarations sous serment des producteurs à des labels syndicales, de labels d'organisations de consommateurs à la garantie fournie sous le nom d'une entreprise ou d'un magasin. Dans beaucoup de ces systèmes, il y a un élément de vérification active, réalisée par les paysans eux-mêmes, par des employés ou comités spécialement nommés (COMAC en France). Ces systèmes sont généralement flexibles et mettent l'accent sur un processus d'apprentissage². IFOAM trouve qu'il y a un potentiel dans ces systèmes participatifs et s'est engagé pour améliorer les compétences et développer ces systèmes. Par nature, ils sont localisés et très divers; c'est pourquoi alors que l'on est d'accord sur des principes généraux, ils ne sont pas aussi standardisés que la certification par un tiers.

Relation directe entre agriculteur et consommateur

Quand il y a un contact direct entre le paysan et le consommateur, la confiance peut être maintenue sans aucun mécanisme de vérification systématique. Dans sa forme la plus simple, ceci est représenté par les ventes directes de la ferme ou au marché hebdomadaire dans la rue. Des situations plus complexes sont des systèmes de vente par paniers, la 'Community Supported Agriculture', les Teikei au Japon. Les CSA et les Teikei sont des partenariats mutuel entre les fermes et un réseau de soutien créant un lien direct entre la production et la consommation de nourriture. La clientèle couvre les frais fixes de

² Beaucoup des certifications par un tiers, actuellement en vigueur, ont commencé de cette manière.

fonctionnement annuel en achetant une part de la récolte saisonnière et dans certains cas ils participent aux travaux de la ferme. Parfois, la clientèle participe au financement de la semence, de l'eau, de l'entretien de l'équipement, de la main d'oeuvre etc. En retour, la ferme fournit, au mieux de ses capacités, un approvisionnement en produits frais et sains, selon la saison.

Informel ou Non-certifié

Il y a des paysans biologistes pour qui la certification ne présente pas d'avantages, c'est le cas pour ceux qui pratiquent une agriculture de subsistance, produisant pour les besoins alimentaires de leur famille ou de leur collectivité. C'est le cas aussi des paysans qui veulent vendre leurs produits sous label bio, alors que les acheteurs pour les produits bio n'existent pas dans leur région ou que le négociant ou transformateur ne veut pas des produits biologiques. Il y a aussi des paysans qui rejettent une certification trop coûteuse ou refuse toute organisation.

Les défis à relever

Reconnaissant que ce n'est pas la certification seule qui définit ce qu'est le bio, et aussi que la situation pour les paysans n'est pas identique et n'est pas fixe (c'est-à-dire qu'ils peuvent être d'abord non-certifiés, puis vouloir ensuite participer à un système certifié), IFOAM voit la nécessité de trouver des solutions suffisamment flexibles pour permettre aux paysans de passer d'un système à un autre ou, en d'autres termes, que des produits d'un système de garantie participative puissent passer dans le marché pour produits certifiés par un tiers. Ces solutions ne sont pas encore disponibles.

Enfin, l'agriculture biologique fournit de plus en plus des services environnementaux à la société³, et il est à voir quels outils sont les plus appropriés pour la vérification de ces services.

*Approuvé sur le principe par le Conseil mondial IFOAM, Seattle, septembre 2004
Approuvé définitivement par le Conseil exécutif IFOAM en décembre 2004*

³ Tel que l'aménagement du paysage, la biodiversité, les 'puits' de carbone